Mme HANAU et M. AMARD confrontés devant le juge

Accompagnée de deux inspecteurs, Mme Hanau est arrivée devant le juge, M. Giard, hier, vers 9 h. 30 du matin.

Dès qu'elle fut introduite dans le cabinet de M. Giard, juge d'instruction, Mme Hanau a donné lecture d'un long mémoire de seize pages. Dans ce mémoire, elle s'est attachée à expliquer le rôle de ceux avec lesquels des tractations ont eu lieu et elle a montré comment elle avait dû verser 1.150.000 francs. Rassemblant de nouveaux détails, elle s'est efforcée de démontrer que cet argent était bien arrivé à destination.

« Un scandale qui ne fait que commencer »

« J'ai été vaincue, a-t-elle ajouté, mais je n'ai menacé personne et ai pris, seule, mes responsabilités. Ce n'est que contrainte que j'ai participé à l'épanouissement d'un scandale qui, hélas ! ne fait que commencer ».

Répondant à une question de M. Giard, qui lui demandait si elle ne portait pas plainte pour extorsion de fonds, Mme Hanau a semblé, dans sa réponse, laisser entendre qu'il se pourrait que, d'ici quelques jours, elle ouvrît une action contre une certaine personne.

Voici M. Amard

— Qu'avez-vous fait, a poursuivi M. Giard, des 200.000 francs qui manquent dans le million que vous avez reçu quelques jours avant la débacle ?

— Ceci est une autre histoire, répondit Mme Hanau, que je garde pour mon heure.

A 11 heures, l'audition de Mme Hanau était terminée.

M. Amard, que l'on avait vainement cherché au cours de la matinée, est arrivé au Palais de Justice un peu avant midi. « Malade, a-t-il dit, je n'ai pas voulu venir de bonne heure, car lorsque j'avais été invité à déposer devant M. Giard, j'ai dû attendre plusieurs heures dans le couloir avant d'être introduit, je croyais qu'il en serait de même ce matin ».

Il a ajouté : « J'ai été surpris, a-t-il déclaré, à la lecture d'un journal du soir, des accusations fantaisistes portées contre moi par Mme Hanau. De pareilles fantaisies ne peuvent qu'avoir été inventées pour les besoins de la cause. J'attends de pied ferme la confrontation sensationnelle annoncée et l'occasion qui me sera offerte de prouver l'inanité de ce que l'on a pu me faire dire ».

La confrontation de Mme Hanau et de l'homme d'affaires

Commencée à 14 heures, la confrontation de Mme Hanau avec M. Amard ne s'est terminée qu'après 17 heures. Le juge a ensuite demandé à Mme Hanau des précisions diverses, puis il a fait mander à son cabinet M. de Marsillac, rédacteur en chef du « Journal ».

Après avoir entendu des précisions de notre confrère, M. Giard a décidé de suspendre son instruction jusqu'à 19 h. 30.

M. Anquetil proteste contre son arrestation

Au cours des déclarations qu'il a faites hier matin, à l'un de ses défenseurs, Me Thaon, M. Georges Anquetil a tenu tout d'abord à protester contre son arrestation, « due, a-t-il dit, uniquement à la dénonciation d'un personnage alsacien et machiavélique qui a nom Mimoun Amardjil ». Il a tenu à préciser à Me Thaon qu'il se rappelle que M. Amard s'était présenté à lui comme victime de Mme Hanau. Il ne venait à lui que parce que « La Rumeur » démasquait enfin la « Gazette du Franc » dont il se vantait d'avoir, lui, Amard, mené il y a un an la présidente au seuil de Saint-Lazare.

A propos de la démarche de M. Amard au « Journal »

M. Anquetil ne sait de la démarche de M. Amard au « Journal » que ceci : « Le Tunisien n'avait demandé à M. Anquetil de l'introduire au « Journal » que pour mieux documenter ce journal contre la « Gazette du Franc ». Tout s'est borné de la part de M. Anquetil à téléphoner à M. Gaston Vidal et à remettre à M. Amard une carte d'introduction pour ce dernier et cela a suffi, a dit M. Anquetil, pour permettre à M. Amard de commettre une infâmie de plus.

La prison d'Avesnes recèle dans ses murs un redoutable bandit

Ce dernier répondra prochainement devant la Cour d'Assises du Nord d'un crime commis en Belgique

La prison d'Avesnes recèle dans ses murs un redoutable bandit, André Thuret, qui comparaîtra prochainement devant la cour d'assises du Nord, pour un crime commis en Belgique. — Voici les antécédents de ce dangereux malfaiteur et les divers démêlés qu'il eut avec la justice française :

Un plongeon dans la Sambre

A l'audience correctionnelle du 20 novembre dernier, comparaissait le sieur André Turet, 32 ans, peintre en bâtiments inculpés d'outrages et violences à agent et d'évasion. Turet, qui était l'objet d'un mandat d'arrêt, fut arrêté le 22 octobre à Louvroil, par l'agent Nimal. En cours de route, il offrait 200 fr. à l'agent pour le laisser en liberté. Celui-ci refusa.

Tous deux longeaient la Sambre, lorsque, en raison de l'attitude de Turet, l'agent Nimal fit appel à un passant pour lui prêter main-forte.

A ce moment, Turet se dégagea d'un mouvement brusque et, sans prendre la précaution d'enlever son veston, se jeta dans la Sambre, qu'il traversa à la nage pour s'enfuir ensuite. Il ne fut pas rejoint, mais fut arrêté quelques jours après à Ferrière-la-Grande. Il fut condamné à 13 mois de prison.

Il était poursuivi le même jour pour deux délits de contrebande pour lesquels il faisait opposition aux jugements rendus les 29 mars 1927 et 12 avril 1927. Pour ces deux délits, il récolta trois mois de prison à l'audience du 4 décembre 1928.

C'est un entrepreneur de fraude dont le quartier général était établi à Erquelinnes.

Une surveillance spéciale avait été organisée pour éviter qu'il ne prenne la fuite le jour de l'audience.

Outre de nombreuses condamnations, Turet avait, de plus, à répondre d'un crime commis à Heine-Saint-Pierre (Belgique), le 29 septembre 1928.

Deux femmes revolvérisées à bout portant

André Turet avait épousé le 20 octobre 1919 Sophie Baron, qu'il abandonna en 1926.

Après être resté seul pendant 5 ou 6 mois, il fit connaissance d'une nommée Armande Dewinkeler, âgée de 23 ans.

Cette dernière, malgré les avertissements de sa mère, Houtet Rosine, épouse Dewinkeler, 51 ans, qui s'opposait à cette liaison, accepta de vivre maritalement avec Turet.

Lasse de ses mauvais traitements, elle le quitta le 12 septembre 1928.

Turet jura alors de se venger et menaça son amie. Cette dernière, qui travaillait à La Louvière, prenait le soin de se faire accompagner. Le 28 septembre, Turet faisait l'acquisition d'un revolver du calibre de 6 m. 35 chez un brocanteur de La Louvière.

Le 29 septembre il allait se cacher sur la route que devait suivre Armande Dewynkeler.

Comme les jours précédents, Armande était accompagnée de sa mère et de ses enfants.

Elles aperçurent Turet caché derrière un poteau.

L'homme les devança quelques mètres puis se retournant tira un premier coup de feu qui atteignit son amie à l'aine ; une seconde balle lui traversa une fesse et une troisième effleura la poignée du bâton sur lequel elle s'appuyait. Elle s'affaissa mortellement blessée. Turet continua encore de tirer et la mère d'Armande fut atteinte également.

Les deux femmes furent transportées à l'hôpital de La Louvière. Armande Dewrinkeler ne survécut pas à ses blessures et sa mère n'est pas encore complètement établie.

Son coup fait, Turet vint se réfugier en France chez une dame Jansen, dont il fut l'amant, puis celui de la fille Alida Jansen.

Vers le châtiment

Il put être arrêté, grâce à un anonyme qui dévoila son refuge.

M. Hermant, juge d'instruction à Mons, qui avait commencé l'instruction de cette affaire, vient de s'en dessaisir et a fait parvenir le dossier au Parquet d'Avesnes.

M. Darondel, le distingué juge d'instruction, a été chargé de l'insuruction et a déjà entendu plusieurs témoins.

Turet André est inculpé d'avoir volontairement donné la mort à Armande Dewinkeler, femme Lecomte Edmond. Après avoir formé à l'avance le dessein d'attenter à la vie de la dite Dewinckeler.

Ce dangereux malfaiteur sera traduit en Cour d'assises pour répondre de son forfait. Il est, en attendant, l'objet d'une surveillance spéciale à la prison d'Avesnes.

Les Chambres ont voté le budget de 1929

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Contre les calamités agricoles

L'article 88 septiès concernant la Caisse d'assurance contre les calamités agricoles est **voté**.

Finalement l'ensemble du budget est adopté de nouveau par 274 voix contre 16 sur 290 votants.

Un crédit de 200 millions pour les victimes des calamités en 1928

Le rapporteur général lit un rapport sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 200 millions pour subventions et secours en vue de la reconstitution des capitaux détruits par des calamités dans l'année 1928.

Il conclut à l'adoption.

Le projet est **adopté** à l'unanimité des 270 votants.

Les assurances des planteurs de tabac contre la grêle

Le Sénat discute ensuite la proposition de loi tendant à organiser la réassurance des caisses départementales d'assurances des planteurs de tabacs contre la grêle et autres intempéries.

M. DE MONZIE, au nom de la Fédération des Planteurs de tabac, remercie M. Albert Lebrun et M. Rejon qui ont, les premiers, donné leur appui à l'idée de réassurance qui va s'instituer sur un principe tout nouveau. Le projet de loi est **adopté**.

A LA CHAMBRE

La première séance de la Chambre s'est ouverte hier, à 15 h. 30.

On adopte sans débat, deux projets, dont un adopté déjà par le Sénat et portant modification de la loi sur l'avancement dans l'armée.

On reprend ensuite la discussion du budget.

Lotissements et débits de boissons

La Chambre vote les propositions de sa Commission pour les divers articles de la loi de finances, qui sont acceptés pour partir tels qu'ils reviennent du Sénat, ou disjoints, ou repris dans le texte de la Chambre.

Les dispositions du Sénat sont notamment **acceptées** en ce qui concerne les lotissements et les débits de boissons, après interventions de MM. TARDIEU et CHERON.

Vote du budget

A propos de l'article relatif à la réparation des calamités, le Sénat ayant adopté l'amendement de M. Israël, relatif à la création, avant le 1er janvier 1930, d'une caisse nationale d'assurance et de réassurance de protection agricole, M. DE MONICAUT fait des réserves sur cet amendement. Il propose d'écrire caisse de solidarité nationale.

Après une discussion assez vive, le texte de la Commission est **voté**.

Les derniers articles de la loi de finances sont adoptés. Le rapporteur général fait connaître que l'équilibre s'établit comme suit, après les modifications apportées par la Chambre :

Recettes : 45.430.717.348 francs ; Dépenses : 45.366.782.503 francs ; Excédent : 65.950.845 francs.

L'ensemble est ensuite mis aux voix et adopté par 410 voix contre 110.

Derniers votes

A 19 h. 55, le projet de budget est de nouveau déposé au Sénat. L'accord n'est pas encore réalisé sur quelques points de détail. La Haute Assemblée maintient notamment ses chiffres sur des chapitres des Affaires étrangères, de l'Instruction publique, etc...

L'ensemble est voté par 290 voix et le projet retourne encore à la Chambre où, pour la quatrième fois, il est examiné.

450 voix contre 112 à la Chambre

Quelques modifications demandées par le Sénat sont acceptées mais on reprend certains chapitres. Enfin l'ensemble du budget est **adopté par 450 voix contre 112.**

274 voix contre 16 au Sénat

La séance est reprise au Sénat à 22 h. 15.

Cette fois, c'est M. Barthou qui dépose le projet de budget de 1929. M. Charles Dumont, le rapporteur aussitôt, la Chambre, dit-il, a accepté toutes les décisions du Sénat sauf sur quelques points secondaires. Et le rapporteur général propose au Sénat d'accepter à son tour le vote de la Chambre sur ces points. L'assemblée ratifie.

L'ensemble du projet est voté par 274 voix contre 16.

Puis, M. Barthou donne lecture du décret déclarant close la session extraordinaire de 1928 et le Sénat s'ajourne, suivant la Constitution, au deuxième mardi de janvier.

Clôture de session

A 22 h. 30, devant une cinquantaine de députés, M. Bouisson dit que la parole est au président du Conseil pour une communication du Gouvernement. Le président du Conseil monte à la tribune dans le plus profond silence.

Il lit le décret de clôture de la session extraordinaire de 1929. Le président est vivement applaudi sur presque tous les bancs à sa descente de tribune. Le procès verbal est adopté. La séance est levée et c'est au tour du président de la Chambre à être applaudi quand il descend de son fauteuil. Séance mardi 8 janvier.

Le scrutin sur le relèvement de l'indemnité parlementaire

Voici la décomposition du scrutin sur le relèvement de l'indemnité parlementaire dans les groupes :

Union Républicaine Démocratique : Ont voté pour : 3 ; contre : 79 ; se sont abstenus : 9 ; absents par congé : 11.

Action Démocratique et Sociale : Pour : 6 ; contre : 25 ; abstenus : 3 ; absent par congé : 1.

Démocrates Populaires : Pour : 18 ; contre : 7 ; abstenu : 1 ; absents par congé : 3.

Républicains de Gauche : Pour : 19 ; contre : 32 ; abstenus : 7 ; absents par congé : 6.

Gauche Unioniste et Sociale : Pour : 3 ; contre : 13 ; abstenu : 1 ; absent par congé : 1.

Gauche Radicale : Pour : 29 ; contre : 14 ; abstenus : 4 ; absents par congé : 6.

Indépendants de Gauche : Ont voté pour : 9 ; contre : 5 ; abstenu : 0 ; absents par congé : 5.

Républicains Socialistes : Pour : 14 ; contre : 8 ; abstenus : 2 ; absent par congé : 0.

Républicains Socialistes et Socialistes Français : Pour : 8 ; contre : 1 ; abstenu : 1 ; absents par congé : 2.

Socialistes : Pour : 100 ; contre : 0 ; abstenu : 0 ; absent par congé : 0.

Communistes : Pour : 0 ; contre : 11 ; abstenu : 0 ; absent par congé : 0.

N'appartenant à aucun groupe : Pour : 6 ; contre : 24 ; abstenus : 7 ; absents par congé : 2.

Députés non inscrits : Pour : 1 ; contre : 1 ; abstenus : 2 ; absents par congé : 0.

Radicaux et Radicaux-Socialistes : Pour : 88 ; contre : 21 ; abstenus : 10 ; absents par congé : 6.

Totaux : Pour : 287 ; contre : 234 ; abstenus : 47 ; absents par congé : 38.

LE VOTE DES DEPUTES DE NOTRE REGION

NORD : Ont voté pour : Loucheur, Goniaux, Debève, Maurice Vincent, Salengro, Bracke, Parsy, Lierman, Détailleur, Delcourt, François Lefebvre. — Ont voté contre : Desoblin, Delmotte, Déligne, Nicolle, Coutel, Groussau, Surmont. — Abstenus : Bergerot, René Faure, des Rotours, Millot. — En congé : Carlier-Caffiéri, Plichon.

PAS-DE-CALAIS : Ont voté pour : Lemelle, Tellier, Louart, Maes, Evrard, Cadot, Canu, Léon, Vincent, Delesalle. — Ont voté contre : Taillandier, Appourchaux, Guersy, de Saint-Just. — Abstenu : Salmon. — En congé : Boulanger.

SOMME : Ont voté pour : Ternois, Gonnet. — Ont voté contre : des Lyons, Massé, Menil. — Abstenu : de Lupel. — En congé : Antoine.

AISNE : Ont voté pour : Guesnut, Accambray, Tricoteaux, Degulse, Monnet, Hauet. — A voté contre : Rillart de Verneuil.

RHUM NEGRITA

M. POINCARÉ n'aurait pas encore l'intention de démissionner

Un débat à la rentrée des Chambres le fixerait sur sa majorité et sur sa décision

Les milieux politiques se sont émus depuis quelques jours des intentions prêtées au président du Conseil dans des conversations de couloirs, tant au Palais Bourbon qu'au Luxembourg. On avait prétendu, on se le rappelle, que le chef du gouvernement avait, en diverses occasions manifesté son désir d'abandonner le pouvoir aussitôt après le vote définitif du budget et les cérémonies officielles du 1er janvier, c'est-à-dire dès mercredi prochain. Il semble résulter d'une conversation qu'ont eue l'autre nuit avec M. Poincaré, M. Grumbach et quelques-uns de ses collègues socialistes que telles ne sont pas en réalité les intentions du président du Conseil. Le député de Mulhouse a demandé à M. Poincaré s'il était toujours disposé, comme il en avait pris l'engagement il y a quelques semaines, à faire venir en discussion devant la Chambre aussitôt après la rentrée de janvier l'interpellation sur la situation en Alsace et Lorraine.

Le chef du gouvernement a répondu à M. Grumbach qu'il continuait à penser qu'un débat de cette nature devait s'engager au plus tôt mais que cependant il lui paraissait indispensable, en raison de récents événements, d'instituer auparavant une large discussion sur la politique du gouvernement. Cette discussion devrait, à son sens, s'ouvrir au Palais Bourbon aussitôt après l'installation définitive du bureau. On sait que celle-ci aura lieu le mardi 8 janvier, au jour même de la rentrée. M. Poincaré a ajouté qu'il lui semblait d'autant plus nécessaire de procéder de la sorte que la discussion de politique générale lui permettrait de se rendre compte sur quelle majorité il peut désormais s'appuyer. C'est seulement après ce débat, si son issue est favorable que pourrait venir utilement l'interpellation de M. Grumbach sur la situation en Alsace et Lorraine.

Ces déclarations et d'autres analogues, faites par M. Poincaré à divers membres de la Chambre, sont considérées comme étant de nature à couper court aux bruits mis en circulation ces jours derniers.

Comment se jouera le sort du Cabinet

Plusieurs membres du groupe socialiste, déférant au désir exprimé par M. Poincaré, se sont concertés hier après-midi et ont chargé M. Fressard qui était l'auteur d'une demande d'interpellation sur la politique financière du gouvernement, de déposer une nouvelle demande d'interpellation sur la politique générale. Ce dépôt a eu lieu au cours de l'après-midi.

Rappelons que le groupe radical-socialiste, dans sa dernière réunion, a déjà donné mandat à M. Léon Meyer de déposer aussi une semblable demande d'interpellation à laquelle sera certainement jointe celle du groupe socialiste.

Ainsi, on peut d'ores et déjà, s'attendre dès la reprise des travaux parlementaires à un grand débat dans lequel se jouera le sort du cabinet.

Une conversation importante aurait lieu mercredi à l'Elysée

Il n'en est pas moins vrai qu'au prochain Conseil des ministres qui aura lieu mercredi, M. Poincaré aura à s'entretenir avec ses collègues des petits dissentiments qui se sont manifestés récemment au sein du gouvernement à propos notamment du relèvement de l'indemnité parlementaire et qui ont donné vraisemblablement naissance aux bruits d'une démission prochaine du président du Conseil. Il paraît probable que les membres du cabinet se trouveront d'accord avec M. Poincaré pour attendre le verdict de l'Assemblée qui apparaît comme devant être favorable au gouvernement.

Un attelage rentra seul à la boulangerie...

La sacoche du boulanger était vide et ce dernier avait été vraisemblablement assassiné

Le Parquet de Corbeil vient de signaler à la police mobile que M. Georges Grenechi, 41 ans, boulanger à Bouville, arrondissement d'Etampes, parti samedi, vers 17 heures, pour effectuer sa livraison dans la région avait disparu dans des conditions mystérieuses.

L'attelage est rentré seul à la boulangerie et, dans la voiture, se trouvaient la sacoche vide ainsi que le tablier roulé du boulanger.

M. Grenechi, au moment de sa disparition, devait être en possession d'une somme de 170 francs. On suppose qu'il a dû être attiré dans un guet-apens et victime d'un attentat.

On enquête.

LA GREVE DES MINEURS DE LA LOIRE

La situation de la grève des mineurs de la Loire n'a subi, hier, aucun changement. Une réunion a été tenue à Firminy ; M. Doriot y a pris la parole.

LE PAQUEBOT "PAUL LECAT" EN FLAMMES A MARSEILLE

Il n'y aurait pas de victime mais les dégâts matériels seraient énormes

Hier matin, à 7 heures, on s'est aperçu dans un bassin de radoub de Marseille, que de la fumée sortait de la salle à manger des premières classes du « Paul Lecat », alors à sec dans la cale numéro 7.

L'alarme a été rapidement donnée et les hommes de l'équipage présents à bord, environ 70 hommes, pour la plupart des Chinois, ont pu quitter le bord avec leurs effets et menus bagages. Sept équipes de pompiers, puis les bateaux-pompes « Joliette » et « Durance » de la Chambre de Commerce ont attaqué le feu. Mais les moyens dont disposaient les pompiers demeuraient insuffisants devant la violence des flammes. Toute la partie centrale du « Paul Lecat » brûlait.

S'avant où sont les secondes classes et l'arrière où se trouvent des troisièmes avaient pu jusqu'à fin après-midi être préservés. Toutes les autorités locales étaient présentes. On ne signalait aucune victime. On ignore les causes de l'incendie.

Le feu achève son œuvre

On recevait un peu plus tard la dépêche suivante : « Les efforts des pompiers et l'action des deux bateaux-pompes de la Chambre de Commerce n'ont pu avoir raison de la violence des flammes qui dévorent le « Paul Lecat ».

L'ingénieur des services du port ayant décidé qu'il fallait sortir le paquebot de la forme où il brûle, le « Paul Lecat » embrasé a été remorqué dans le bassin de réparation à flots où il continue à brûler.

Le vent a tourné au nord-ouest, prenant maintenant le « Paul Lecat » par babord et rabattant les flammes sur le côté tribord qu'on avait réussi à peu près à protéger.

Le feu achève son œuvre. Dans toute sa hauteur, la partie centrale du navire brûle. Les dégâts se chiffrent par millions.

Un très beau navire

Le « Paul Lecat », le plus beau paquebot de la ligne d'Extrême-Orient, avait été construit en 1911, à La Ciotat. Il jauge 12.989 tonneaux et mesure 155 m. 50 de long, 18 m. 75 de large, 12 m. 80 de creux. Son équipage se composait d'environ 200 hommes et était commandé par le capitaine Vicq.

Le « Paul Lecat » était rentré de Chine le vendredi 21 décembre.

L'ex-pharmacien Schuttelaere de Malo a été transféré à l'Hôpital de Dunkerque

On sait que l'ex-pharmacien Schuttelaere, de Malo-les-Bains, inculpé de divers délits — et principalement de la vente de pilules spéciales pour dames — que la perspicacité de M. Delattre, juge d'instruction, est en train d'essayer de qualifier, s'est rendu dernièrement au Palais de Justice pour être entendu, à la suite de la réception de diverses commissions rogatoires.

Aujourd'hui, M. Schuttelaere souffre de la goutte ; il a dû être transféré de la prison à l'Hôpital de Dunkerque, au moyen de la voiture-ambulance.

500 kilos de tabac de contrebande saisis à Halluin

Depuis quelques jours, le service de la douane, à Halluin, s'occupait d'une affaire de fraude et la certitude que les ballots contenant le tabac se trouvaient à Halluin même, amena le sous-brigadier Thèze à mener son enquête et surveillance dans la ville.

C'est ainsi que depuis trois jours, le brigadier Thèze surveillait la demeure et les agissements d'un nommé Alphonse Lecoutère, ouvrier d'usine, demeurant, 5, rue Basse.

La saisie devant être opérée dans la demeure d'un particulier, l'affaire était du ressort de l'Administration des contributions indirectes.

Sur réquisition de M. le capitaine des douanes Duvilliers et du lieutenant Bourer, de la brigade d'Halluin, une perquisition au n° 5 de la rue Basse eut lieu hier matin dimanche, à 9 heures 30.

L'opération fut faite par MM. Duvilliers, capitaine des douanes ; Bourez, lieutenant ; Abbayez, commissaire de police ; Queyroux, inspecteur de police ; Legrand, contrôleur des contributions indirectes ; Petit, receveur des C. I., à Ronoq ; les brigadiers des douanes Thèse et Dujardin ; les préposés Masardo et Franceski.

La maison était fermée, Lecoutère ayant eu vent très vraisemblablement de l'active surveillance dont il était l'objet, avait cru prudent de s'enfuir.

Dans un petit baraquement fait en ciment armé, attenant à la maison, 15 ballots furent découverts, contenant des paquets de tabac de provenance étrangère pesant au total 500 kilos et valant 32.000 fr.

Le tout fut saisi et amené au bureau des douanes de la rue de Lille.

Un interdit de séjour a été arrêté à Dunkerque

Dans l'après-midi d'hier, les gardiens de la paix Cousin et Duquenne ont surveillé un individu qui sollicitait plusieurs personnes dans le but de leur vendre deux bâches usagées pour chevaux.

Ils l'interrogèrent et apprirent qu'ils s'agissait du nommé Charles Adins, dit « Théodore », maréchal-ferrant, âgé de 31 ans, frappé d'expulsion. Adins a été immédiatement arrêté. Il sera poursuivi pour le premier motif et aussi pour vagabondage.

Cet individu sortait de la prison de Lille où il avait subi une peine de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Un mineur tué à Vieux-Condé

Un terrible accident s'est produit à la fosse 4 de Vieux-Condé. Dans des circonstances non encore établies, l'ouvrier mineur Manczak François, de nationalité polonaise, a été tué sur le coup.

Il a été ramené à son domicile, 1, rue des Eglantines, à Vieux-Condé. Le malheureux laisse quatre enfants en bas-âge.

Un bruit de démission ministérielle en Belgique...

« La Dernière Heure » de Bruxelles, se fait l'écho de bruits selon lesquels M. Carnoy, ministre de l'intérieur, donnerait sa démission après les fêtes du Nouvel An.

Par contre « La Libre Belgique » dit apprendre de bonne source que ces bruits ne reposent sur aucun fondement.

TUE PAR SON BEAU-FRERE ?

Le 5 décembre dernier, était assassiné à Tourette-Levens, près de Nice, dans des circonstances mystérieuses, un rentier, M. Paul Boller.

L'instruction de l'affaire vient de se conclure par un véritable coup de théâtre. Samedi, en effet, M. Louis Balliet, chevillard à Nice, beau-frère de la victime, a été arrêté. De graves présomptions pèsent sur lui. L'intérêt aurait été la mobile du crime.

EN DEUX LIGNES

Paris. — On annonce décès à 63 ans, de M. Joseph, conseiller municipal, quartier des Ternes.

On déclare clinique Dr Morat, état santé de M. Rachat demeure satisfaisant.

Lorient. — Goélette « Bonne Tante » chargée pommes à cidre, équipage surait atteint

UN COIN PERDU ET FAMEUX

Le "Cabaret Rouge" de Souchez

Quand on se trouve à mi-chemin entre Arras et Béthune, en empruntant la route Nationale d'Arras à Château-Thierry et avant d'entrer dans le village de Souchez, où l'on accède avec une descente assez rapide et des virages brusques, on a l'impression de se trouver dans un coin de nos régions des montagnes par le spectacle des collines que l'on a devant soi et sur sa droite.

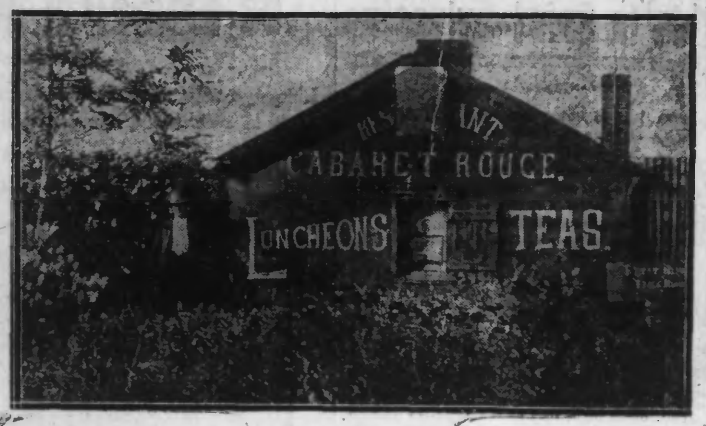

LE CABARET ROUGE

Aussi vite que l'on passe à cet endroit, on ne peut faire sans remarquer l'immense cimetière militaire britannique, et tout de suite après ce dernier, mais du côté opposé, une espèce de petit cottage disparaissant sous les fleurs au cours de la bonne saison. Si, charmé par la beauté du site, l'on s'arrête un instant et on remarque que cette maison porte diverses inscriptions en anglais, l'enseigne principale porte en énormes lettres : « Au Cabaret Rouge ». Si, poussant plus loin, vous traversez le jardin se trouvant devant l'habitation, et entrez dans la première pièce toute enjolivée de peintures et que vous ayez l'air un tout petit peu britannique ; visage rasé et dents en or, vous serez accueilli par un vibrant « God boy » et une offre d'interpreter-guide pour les cratères-mines et autres lieux à visiter dans les environs. C'est que le propriétaire du cottage est un véritable anglais, combattant de la grande guerre qui n'a pu se résoudre à quitter le beau pays de France où il avait vécu de 1914 à 1918. Son habitation si pittoresque et d'un aspect si gracieux est construite à l'emplacement même du fameux « Cabaret Rouge » dont les communiqués de la guerre ont parlé tant de fois.

Un endroit fatidique

Ce cabaret, dont le nom est connu maintenant dans toutes les parties du monde, car au cours de la guerre il fut occupé par des soldats de tant de nations différentes, avait été construit une cinquantaine d'années avant la grande tourmente. Placé à 500 mètres du village, et construit en briques rouges, il se détachait d'une façon éclatante au milieu des récoltes où il était bâti, et c'est de cette situation qu'il tira le nom qui devait acquérir une aussi grande célébrité. Ce cabaret devait connaître, déjà avant la guerre, des heures tragiques.

En 1898, au mois d'octobre par un dimanche soir, un abominable crime y fut commis : le cabaretier et sa femme, personnes assez âgées, furent assassinés à coups de marteau par leur beau-fils, de nationalité belge, qui vivait séparé de sa femme. Le mari survécut quelques jours à ses blessures, mais son épouse était morte sur le coup ; l'assassin s'était enfui immédiatement et ne fut arrêté qu'en Belgique. Comme il était ressortissant de cette nation il y fut jugé, ce qui lui valut, sans doute, la chance d'échapper à la peine de mort qui n'était plus déjà en vigueur dans ce pays.

Après ce crime, le « Cabaret Rouge » fut quelque temps fermé, personne ne se souciait plus d'y habiter ; puis peu à peu le souvenir de la tragédie s'effaça et l'on recommença à y accueillir les passants altérés ou les cultivateurs travaillant dans les environs.

Quelques mois après la déclaration de guerre, les Allemands occupaient le « Cabaret Rouge » qu'ils fortifièrent d'une manière formidable, et des combats atroces se succédèrent dans cette région. Le « Cabaret Rouge » qui était maintenant de cette couleur par le sang qui s'y répandait, figurait dans les communiqués en vedette presque journellement, et au moment des offensives de l'Artois il fut, certain jour, pris, perdu onze fois dans la même journée, par nos troupes. On devine au prix de quels sacrifices !

Une renommée mondiale

Quand cet endroit resta enfin définitivement à nos soldats, ceux-ci trouvèrent le puits comblé jusqu'au sol de corps d'Allemands que les leurs avaient dû abandonner sans avoir le temps de les recouvrir quelque peu. Plus tard, le secteur fut occupé par les Anglais. Il n'y a pas de corps de ces derniers ni de soldats de leurs lointaines colonies qui n'aient occupé cet endroit. Tous les anciens combattants britanniques vous parleront du « Cabaret Rouge » avec une expression de respect et de douleur tout en même temps. Aussi le Gouvernement de l'Angleterre a-t-il voulu que son principal cimetière national fût érigé à cet endroit, inspiré d'ailleurs en cela par ceux qui avaient fait la guerre en France.

L'emplacement où l'on avait connu le trop célèbre cabaret fut acquis par M. Barnes, le propriétaire actuel, qui remit le sol en état, déblaya les ruines et finalement construisit le cottage que l'on y voit aujourd'hui ; grand amateur de fleurs, il en a mis à profusion partout, ce qui y est du plus gracieux effet, comme on peut s'en rendre compte par la photographie que nous donnons ci-dessus.

Aussi en voyant aujourd'hui cet endroit si accueillant, si paisible, on a peine à se figurer qu'il y a dix années, des scènes atroces s'y succédèrent, et l'on forme le vœu que le nouveau « Cabaret Rouge » soit pour toujours à l'abri des vicissitudes et des malheurs que connut l'ancien. — C. F.

Lille

LE JUBILÉ de la Fanfare du Sud

Notre bonne et vieille société lilloise avait voulu faire coïncider le trentenaire de sa fondation avec la fête de Sainte-Cécile.

C'est ainsi que, dès la première heure, hier dimanche, plusieurs sociétés lilloises, parmi lesquelles nous avons remarqué : les délégations avec drapeaux, de « l'Orphéon de Saint-Maurice », du « Club des XX », de la « Lyre Amicale de Vauban », de la « Symphonie Baggio », du « Club Accordéoniste », de « l'Avenir Musical de Ronchin », de la « Fanfare Gambrinus », etc., etc..., avaient tenu à apporter un témoignage de sympathie à notre belle phalange, en la conduisant en cortège à l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, où avait lieu une cérémonie religieuse.

LES VINS D'HONNEUR

A l'issue de cette cérémonie, les vins d'honneur furent offerts et ce fut là l'occasion de plusieurs discours prononcés à la louange des administrateurs, et des musiciens de ce joli groupement, par MM. Masson, du Comité des Commerçants de la rue Gambetta ; Danel, de la Lyre Amicale de Vauban ; Durh, de la Fanfare Gambrinus ; Carpentier, du Club des XX ; Bombecke de l'Orphéon de St-Maurice ; Héras, de l'Avenir Musical de Ronchin ; et Durand, de la Symphonie Baggio.

Un joli cadeau fut offert à M. Florimond Thys, chef fondateur. M. Florimond Thys est actuellement chef de l'Avenir Musical de Ronchin ; de la Fanfare Gambrinus ; sous-chef du Club des XX ; chef honoraire de la Symphonie Baggio ; professeur à l'U. F. J. ; membre du conseil d'administration de la Fédération des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais et délégué cantonal. Entre-temps, ce vaillant chef conduit de nombreuses sociétés au succès, en remportant, avec elles, plusieurs prix d'honneur.

LE BANQUET

C'est sous la présidence de M. Coolen, adjoint au maire, qu'eut lieu le banquet.

A la table d'honneur avaient pris place : MM. Bérat, président ; J. Thys et Van Loo, vice-présidents ; Fl. Thys, chef ; C. Ogez, sous-chef ; A. Delrive, trésorier ; R. Van Loo, secrétaire ; MM. E. Durand, président de la Symphonie Baggio ; Danel, de la Lyre Amicale de Vauban ; Durh, de la Fanfare Gambrinus ; Héras, de l'Avenir Musical de Ronchin ; Sinnessol, du Club Amical de Wazemmes, etc., etc...

Par une délicate intention, le portrait de M. Fl. Binault, président fondateur, décédé, ornait la salle.

Plusieurs discours furent prononcés, notamment par M. Van Loo, vice-président qui fit l'historique de la Fanfare et présenta à M. R. Coolen, ses remerciements en le priant de les transmettre à la municipalité toute entière pour la sollicitude dont l'administration municipale fait preuve à l'égard de la Fanfare du Sud. Il félicita M. Coolen, d'avoir été le promoteur des concerts d'été, institués au grand avantage des Sociétés Lilloises.

M. Coolen, en apportant le salut municipal se dit heureux de se retrouver au milieu de ses vieux camarades et en profite pour les assurer de tout son dévouement pour l'avenir.

Le président, M. Bérat, en faisant l'éloge du chef, M. Thys, lui dit que si il y a trente ans qu'il a pris la baguette de direction, lui est heureux de dire que pour sa part, il y a 60 ans qu'il tient les deux baguettes, car il est tambour.

Pour terminer, de nombreuses chansons furent dites aux applaudissements de tous et parmi les chanteurs, il y a lieu de citer MM. Boolen ; Legrand, Roger et surtout un étonnant ventriloque qui fit sensation.

En réalité charmante manifestation de la reconnaissance au cours de laquelle la plus douce harmonie n'a cessé de régner.

INDESIRABLES CLIENTS

ILS ATTAQUENT UNE CABARETIÈRE ET DEUX SERVEUSES

Dimanche, à 22 h. 30, Mme Marie Veyravont, gérante du bar « Cyrano », rue de la Clef, voyait entrer chez elle deux inconnus qui demandaient des consommations.

Comme deux jeunes serveuses s'empressaient, les deux individus, sans que rien put faire prévoir leur geste, giflaient les jeunes filles puis brisaient tabourets et verres dans l'établissement.

Fort heureusement, Mme Veyravont eut la bonne idée d'appeler à l'aide, ce qui mit en fuite ses indésirables clients.

Comme on pense, la cabaretière vint déposer une plainte contre inconnus au commissariat central. Les services de la sûreté ont été avisés et rechercheront les agresseurs dont on possède le signalement.

PETITES NOUVELLES

Une collision. — Hier vers 10 h. 20, l'auto de M. César Legroux, négociant Avenue de l'Hippodrome, 68 est entrée en collision à l'angle de la rue Basse et Lepelletier, avec celle de M. André Deswarte, 19 ans, céramiste, à Loos. Dégâts matériels.

Deux autos se rencontrent. — Dimanche à 14 h. 30, l'auto de M. Hippolyte Vigier, de Wattignies, et l'auto de M. A. Moleux, de Fives-Lille, se sont rencontrées Boulevard Louis XIV, par suite d'un dérapage. M. Vigier et sa nièce Hélène qui l'accompagnait ont été légèrement blessés par des éclats de verre.

Un indésirable. — Le service de la sûreté a arrêté hier le nommé Robert Bouvier, 26 ans, manœuvre, sans domicile fixe, a été arrêté pour infraction à une mesure de cinq ans d'interdiction de séjour prononcé par la Cour d'Appel de Paris, à la suite d'une condamnation pour vols.

La suie flambe. — Plusieurs feux de cheminée ont éclaté dans la journée d'hier. A 8 heures, au poste de police du 4e arrondissement, place Jacquart ; à 10 h. 15, dans le salon de coiffure 52, rue d'Arcole tenu par Mme Camille Rummens ; à 10 h. 30, rue Malakoff, 4, au domicile de Mme Germaine Biesheleh.

Les sapeurs-pompiers n'ont pas eu à intervenir.

NOTRE ALMANACH Pour 1929 est paru